

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2023

---

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 757)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° AS59

présenté par

Mme Mélin, Mme Auzanot, M. Bentz, M. Catteau, Mme Dogor-Such, M. Frappé, Mme Lavalette,  
Mme Levavasseur, M. Marchio, M. Muller et M. Taché de la Pagerie

-----

## ARTICLE 2

À l'alinéa 8, après le mot :

« écrans »,

insérer les mots :

« , notamment des personnes ou des individus susceptibles de rentrer en interaction numérique avec lui ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prévenir les parents d'un contrôle nécessaire des interactions numériques ou virtuelles de leurs enfants avec d'autres individus.

Le numérique est de plus en plus utilisé par les pédocriminels afin d'approcher les enfants, à ce titre, il convient d'en informer les parents spécifiquement sur le carnet de santé.